

Gatineau, le 17 juillet 2018

Monsieur Raymond Barrette
Coordonnateur de la TRGIRTO
602, Route 301 nord
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

**Objet : Intégration du processus d'harmonisation opérationnelle comme mesure
d'harmonisation d'usage**

Monsieur,

Nous avons reçu la résolution de la TRGIRTO concernant le sujet cité en objet. Ce processus concerne l'harmonisation opérationnelle qui pour les travaux commerciaux et les chemins sont sous la responsabilité des BGA.

Au niveau des travaux non-commerciaux, pour lesquelles l'harmonisation opérationnelle est sous notre responsabilité, nous respecterons les exigences précisées dans le document.

Votre demande est d'intégrer le processus au PAFIT, mais tous les éléments du processus concernent plutôt les opérations. Nous ne l'intégrerons pas au présent PAFIT (document). Cependant, nous allons intégrer le processus aux mesures d'harmonisation d'usage, ce qui signifie que des suivis du respect des exigences seront faits. Il est important de savoir que ce ne sont pas toutes les harmonisations qui seront vérifiées. Nous comptons donc sur la collaboration des tiers pour nous aviser lorsque certains éléments ne seraient pas respectés.

Nous tenons à féliciter les membres de la TRGIRTO pour les travaux accomplis au niveau de ce processus. Nous croyons qu'un tel processus permettra des harmonisations opérationnelles plus efficaces et qui répondront mieux aux besoins des tiers.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le directeur régional, p. i.



Pierre Labrecque, ing. f.

PL/CL/sch